

CONSTITUTION D'UN DOSSIER

CARAPATTE

DOCUMENTS A REMPLIR

1. le formulaire de participation joint au règlement [DOCUMENT 1]
2. le questionnaire destiné aux enfants [DOCUMENT 2]
3. le questionnaire destiné aux parents [DOCUMENT 3]
4. la charte de l'élève [DOCUMENT 4]
5. la charte des parents [DOCUMENT 5]
6. la charte de l'accompagnateur [DOCUMENT 6]

Pour les enseignants :

7. Le tableau Excel expliqué par le document "Evaluation Carapatte - Méthodologie enseignants" [DOCUMENT 7]

DOCUMENTS A FOURNIR

1. le détail des itinéraires de carapatte (le tracé, les arrêts, les horaires, la périodicité)
2. la liste des accompagnateurs volontaires
3. le planning des tours de rôle
4. la liste des enfants participants
5. l'attestation d'assurance de tous les participants enfants et adultes (assurance scolaire ou assurance responsabilité civile)
6. le nom et l'adresse (postale et/ou mail) du référent du projet, ainsi que son n° de téléphone
7. la liste des structures impliquées (APE, écoles, associations de quartier...)
8. l'attestation sur l'honneur certifiant la volonté de s'engager dans un projet pérenne (c'est-à-dire conduit au moins jusqu'à la fin de l'année 2008, avec un démarrage du carapatte le 15 avril 2008)

DOCUMENTS FOURNIS A CONSERVER (par l'organisatuer du Carapatte : APE, école...)

1. le règlement du projet Carapatte (qui figure en première partie du formulaire d'inscription) **[DOCUMENT 1]**
2. Le point juridique **[DOCUMENT 8]**
3. Le document "Questions d'assurances" **[DOCUMENT 9]**

CONVENTIONS A SIGNER

1. Les conventions entre l'association ou l'école et la Ville de Nouméa :
 - convention simplifiée pour le période test du Carapatte, **du 22 au 28 octobre 2007**
 - convention définitive pour le Carapatte couvrant l'année 2008 : **démarrage du Carapatte le 15 avril 2008)**
2. la convention entre l'accompagnateur du Carapatte, l'association ou l'école organisatrice et la Ville de Nouméa, qui figure en première partie de la charte de l'accompagnateur **[DOCUMENT 6]**

000